J'ai écrit à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle, parce que je trouve affligeant la façon dont ce

gouvernement ne gère pas la crise. Entre les chèques-énergie distribués au bon peuple, comme les

bourgeoises bigottes pratiquaient la charité bien ordonnée au 19ème siècle et le fait de jeter en pâture

la population, comme les collectivités aux entreprises privées, dont l'activité consiste à gagner de l'argent

en vendant de plus en plus cher aux pauvres des produits de première nécessité...

Voilà qu'on nous prévient : il pourra y avoir des coupures d'électricité, selon le bon vouloir de ces entreprises

privées, sans discernement, sans demander l'avis des Maires qui sont les seuls, en proximité, élus de la

République.

Je ne veux pas que dans ma Commune on coupe l'électricité dans les écoles de la République. Je souhaite

qu'on me demande mon avis en cas de grande difficulté. Je proposerai alors des possibilités de baisser la

consommation sur le territoire que j'ai en responsabilité. Ce n'est pas aux technocrates et encore moins

aux entreprises privées de décider à la place des élus de la République

Avant de couper le chauffage dans les écoles ou dans les foyers de personnes âgées, on peut commencer par

les bâtiments publics, type salles des fêtes, ou gymnases... même si ce n'est pas forcément souhaitable, il est

Phoca PDF

important de ne pas interrompre ou affaiblir à nouveau le cursus scolaire d'une génération d'élèves qu'on est

en train de sacrifier. Il est important de ne pas empêcher leurs parents de continuer à travailler, ce qui se passera

si on les contraint à garder leurs enfants chez eux...

Et puis, pourquoi ne pas, avant nos écoles publiques, commencer à couper le chauffage dans les édifices religieux ?

Dans les Préfectures et Ministères ? A l'Assemblée Nationale ? Comme de toute manière, ce sera momentanée

(des "micro-coupures"), la France n'en souffrira pas vraiment... Chiche ?

Phoca PDF

Commune de TOMBLAINE
Meurthe-et-Moselle
www.tomblaine.fr

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Tomblaine, le 9 décembre 2022

Monsieur Arnaud COCHET
Préfet de Meurthe et Moselle
1 rue du préfet Claude Érignac
CO n° 60031
54038 NANCY

N/Réf : HF/CGM

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 2 décembre 2022, vous vous adressez aux Maires du Département au sujet des mesures de délestage électrique programmées.

Par ailleurs, on commence à entendre ici et là des informations qui mettent la population et les élus locaux en grande inquiétude.

Nous avons vraiment l'impression aujourd'hui, que les principes fondamentaux de la République sont remis en cause et que les élus sont soumis aux dictats des entreprise privées dont le métier est de distribuer de l'électricité.

Il semblerait que les coupures d'électricité puissent advenir et que nous soyons alors prévenus 3 jours auparavant pour des coupures sur la matinée concernant par exemple les écoles. Il est annoncé que les parents devraient alors garder leurs enfants chez eux.

Je suis en effet très inquiet de cette façon de gérer la crise qui remet en cause totalement la libre administration des collectivités.

Pour ce qui concerne la ville de Tomblaine par exemple, je souhaiterais pouvoir dire qu'en cas de nécessité absolue de délestage électrique, j'autorise que l'on coupe l'électricité sur le gymnase Anne-Sophie MATHIS, le gymnase Pierre BROSSOLETTE, la salle Stéphane HESSEL et l'ensemble de l'Espace Socio-culturel Jean Jaurès. Ce qui représente une consommation importante et dans le même temps, je souhaiterais pouvoir dire que l'on ne coupe pas l'électricité ni dans les écoles maternelles et élémentaires ni dans les structures d'accueil de petite enfance ni au Foyer Résidence des personnes âgées.

Couper l'électricité, même pour quelques heures dans un foyer de personnes âgées, peut avoir des conséquences dramatiques. Couper l'électricité dans les écoles ou les structures de petite enfance consisterait à prolonger les conséquences désastreuses des décisions prises lors de la crise sanitaire à savoir : retard pris dans le développement de l'enfant et les apprentissages,

Phoca PDF

obligation pour les parents de ne pas se présenter sur leurs lieux de travail pour pouvoir garder leurs enfants et par incidence l'affaiblissement de l'économie du pays.

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, je me permets de vous interroger : serait-il possible d'imaginer que les Maires puissent, avec discernement, faire des propositions concrètes auprès d'un interlocuteur identifié pour gérer cette situation de crise ?

Il s'agirait selon moi, ni plus, ni moins, d'inventer la notion de "service public essentiel".

Je reste, Monsieur le Préfet, à votre disposition pour en discuter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

MAIRIE DE TOMBLAINE 54510

Hervé FERON
Maire de Tomblaine,
Vice-Président de la Métropole
du Grand Nancy

Phoca PDF

Phoca PDF